



● **CIVAM Bio 09** ●

Le groupement des Agriculteurs **BIO** de l'Ariège

# COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du CIVAM Bio 09

Par voie électronique – du 01/08/2020 au 10/09/2020

Les membres de l'association **CIVAM Bio 09** ont participé à l'Assemblée générale ordinaire à travers l'organisation d'un vote électronique, sur convocation par courriel de la part du Conseil d'Administration en date du 3 août 2020. Le vote était ouvert du 1<sup>er</sup> août au 10 septembre 2020 à minuit.

Ce mode de scrutin électronique a été mis en place en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19 et de l'annulation de la réunion d'Assemblée générale initialement prévue le 19 mars 2020

Pour sécuriser le vote, chaque adhérent à jour de sa cotisation au titre des années 2019 ou 2020 ne pouvait avoir accès au formulaire en ligne et aux documents annexes qu'à travers leur espace personnel sur le site internet du CIVAM Bio 09 : [www.bioariege.fr](http://www.bioariege.fr) (identification via son adresse mail personnelle).

Le vendredi 11 septembre 2020, Mr Philippe ASSEMAT, Président de l'association constate lors du dépouillement des votes que le nombre total de voix exprimées est de 50. Il déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer (quorum de 20 % des adhérents atteint) et prendre des décisions à la majorité requise.

**Liste des personnes votantes : voir liste ci jointe**

## 1- Assemblée générale ordinaire du CIVAM Bio 09

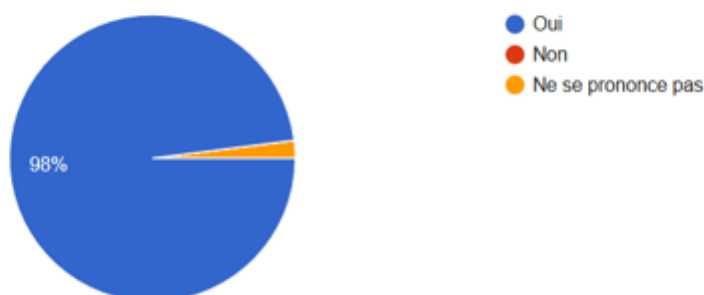
Liste des documents en consultation :

- *Rapport d'activité 2019 synthétique et rapport d'activité 2019 complet*
- *Bilan 2019, compte de résultat 2019, rapport financier 2019, Budget prévisionnel 2020*
- *Cotisations 2020*
- *Liste des administrateurs 2019*

*NB : une erreur de numérotation des résolutions est apparue sur les graphiques de vote, ce qui ne remet pas en cause la validité des décisions.*

### RESOLUTION AGO N°2 : Vote du rapport d'activité 2019

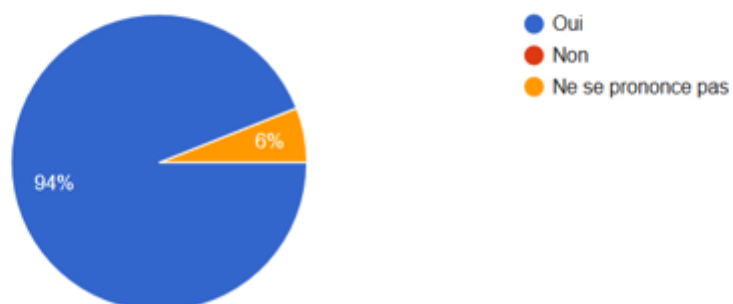
50 réponses



→ **Résolution n° 1 : le rapport d'activité 2019 est validé.**

### RESOLUTION AGO N°3 : Vote du rapport financier 2019

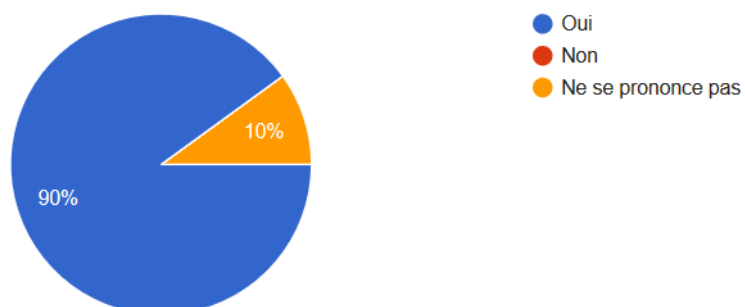
50 réponses



→ Résolution n° 2 : le rapport financier 2019 est validé.

### RESOLUTION AGO N°4 : Affectation du résultat 2019 aux fonds associatifs

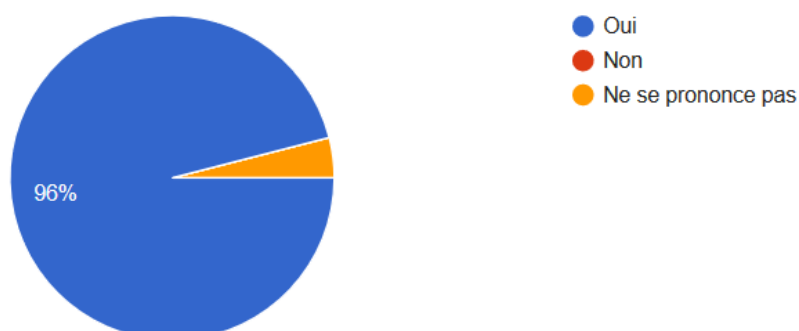
50 réponses



→ Résolution n° 3 : l'affectation du résultat 2019 aux fond associatif est validé.

### RESOLUTION AGO N°5 : Vote du budget prévisionnel 2020

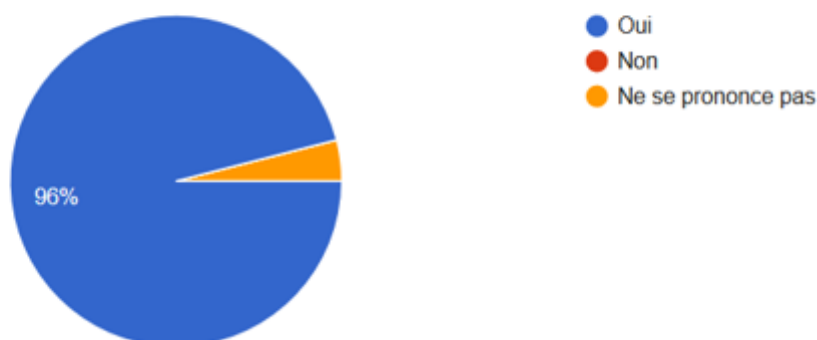
50 réponses



→ Résolution n° 4 : le budget prévisionnel 2020 est validé.

## RESOLUTION AGO N°6 : Vote du montant des cotisations 2020

50 réponses

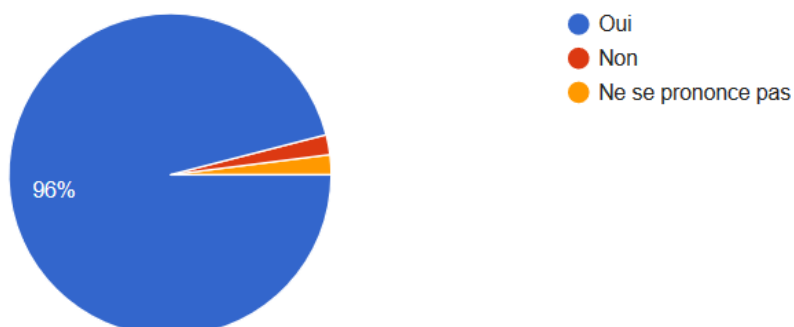


→ **Résolution n° 5** : Après lecture de la grille tarifaire pour les adhésions (reconduction à l'identique par rapport à l'année précédente), document mis à la consultation des adhérents, l'assemblée générale approuve ladite grille telle qu'elle lui a été présenté.

## Election du Conseil d'administration

### RESOLUTION AGO N°7 : Reconduction du Conseil d'administraion 2019 jusqu'à la fin de l'année 2020

50 réponses



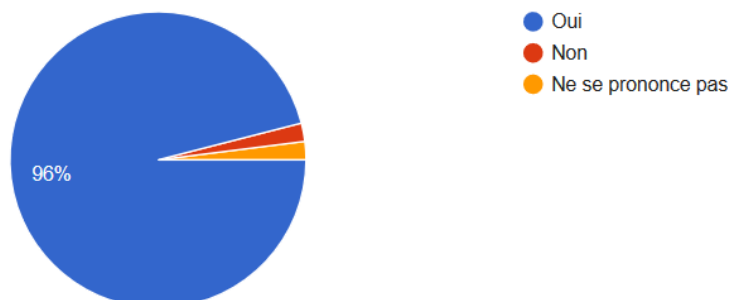
→ **Résolution n° 6** : Dans le contexte sanitaire du COVID-19 et dans l'objectif d'une fusion associative pour le 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'assemblée générale décide de reconduire à l'identique l'actuel Conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée générale.

Le conseil d'administration, constitué de 9 membres, est reconduit avec :

- Philippe Assemat (Président)
- Damien Sabadie (Vice-président)
- Tom Fleurantin (Secrétaire)
- Frédéric Cluzon (Trésorier)
- Matthias Chevillon (Trésorier adjoint)
- Jeanne Barres
- Séverine Lascombe
- Caroline Guinebaut
- Marion Kauffmann

## RESOLUTION AGO N°8 : Vote pour intégrer des personnes invitées lors des Conseils d'administration

50 réponses



→ **Résolution n° 7** : Afin de susciter davantage d'implication bénévole, le Conseil d'administration du CIVAM Bio 09 propose à l'Assemblée générale de pouvoir intégrer des personnes invitées aux réunions du Conseil d'administration. Ces personnes pourront participer aux échanges mais ne pourront pas prendre part aux votes lors de ces réunions.

**Cette résolution est validée.**

2 personnes se proposent pour être invités aux futurs conseils d'administration : Christian Benet et Philippe Babin

## 2- Assemblée générale extraordinaire

Le Conseil d'administration du CIVAM Bio 09 vous propose de modifier l'article 13 de ses statuts concernant le quorum de ses Assemblées Générales Extraordinaires. Il s'agit, dans le calcul du quorum, de pouvoir comptabiliser les adhérents ayant donné pouvoir à un autre adhérent car ils ne pouvaient être présents physiquement.

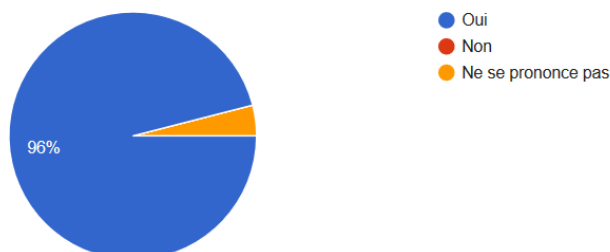
Actuellement, seules les personnes présentes sont prises en compte, et nous souhaiterions pouvoir compter sur les personnes présentes ou représentées, comme c'est déjà le cas pour les AG ordinaires.

Documents supports : *Statuts CIVAM Bio 09 avec proposition de modification*

### ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU CIVAM BIO 09

RESOLUTION AGE N°1 : Modification de la dernière phrase de l'article 13 des statuts : « Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés. »

50 réponses



→ **RESOLUTION n°1 de l'AGE** : La modification de la dernière phrase de l'article 13 des statuts : « **Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.** » est validée.

### 3- Consultation sur le projet de fusion avec ERABLES 31

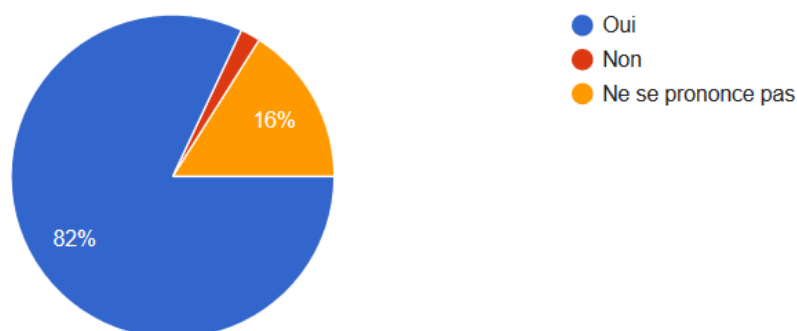
Liste des documents en consultation :

- Lettre aux adhérents 2020,
- Rapport social et fiscal sur la fusion,
- Projets de statuts pour la future association,
- Etapes et choix sur la fusion,
- Lettre aux adhérents 2019

#### CONSULTATION SUR LA FUSION ENTRE LE CIVAM BIO 09 ET ERABLES 31

Validation du principe de la fusion entre les 2 associations

50 réponses



82% des votants se sont dit favorables au principe de fusion (contre 16% d'abstention et 2% contre).

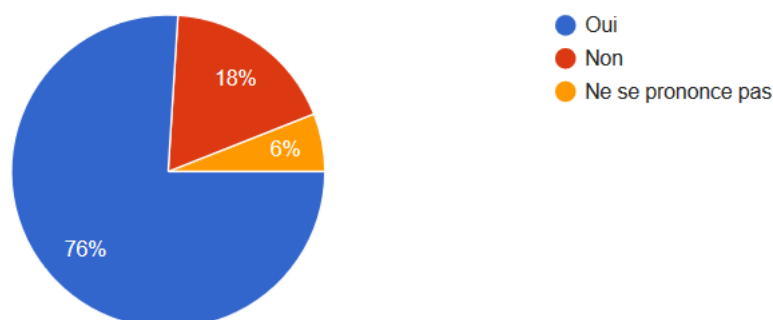
A ERABLES 31, 93% des votants se sont dit favorables au principe de fusion (contre 7% d'abstention et 0% contre).

**Le processus de fusion va donc être poursuivi avec comme objectif une AG extraordinaire de fusion en décembre 2020.**

#### Votre avis sur le projet de statuts

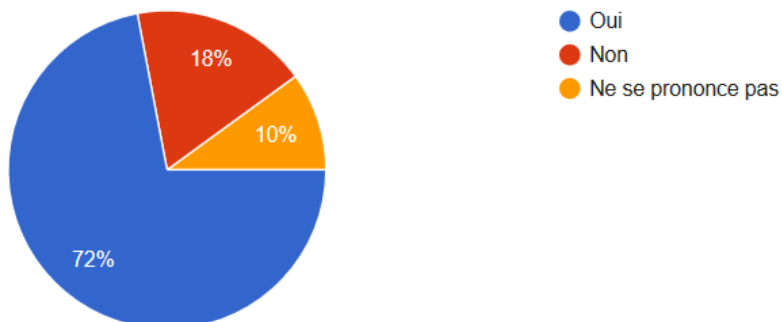
Le/la président.e doit il/elle obligatoirement être un.e agriculteur.rice (ou agriculteur.rice à la retraite) ?

50 réponses



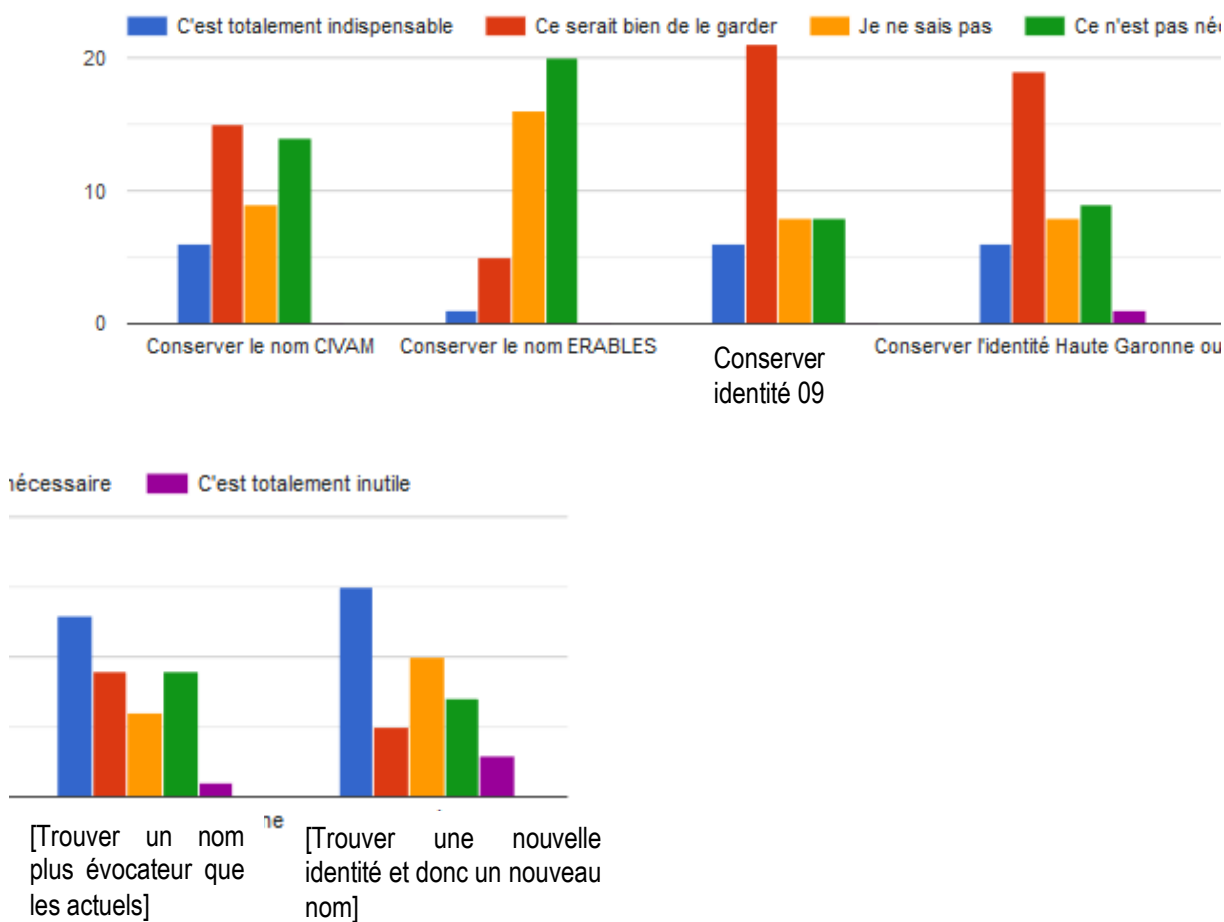
Faut-il préciser que les Président.e et Vice-président.e doivent appartenir à 2 départements différents ?

50 réponses



**A vos idées ! Un nom pour la nouvelle association commune ?**

Êtes vous plutôt pour conserver nos identités actuelles ou partir sur quelque chose de nouveau ?



Les résultats ci-dessous compile les réponses 09 et 31 de la consultation sur les différents éléments à prendre en compte ou non pour trouver le nom de la future association fusionnée :

**Importance de garder l'identité CIVAM** : les avis sont assez mitigés. A peu près autant de personnes qui pensent que c'est important de garder le mot CIVAM que de personnes qui pensent que ce n'est pas nécessaire.

**Importance de garder l'identité ERABLES** : elle apparaît comme plutôt faible

**Importance de garder l'identité 09** : Elle apparaît comme plutôt forte

**Importance de garder l'identité 31** : Elle apparaît comme plutôt forte

**Importance de changer d'identité** (nom plus évocateur, quitte à abandonner nos anciennes identités) : Elle apparaît comme plutôt forte. Il est vivement souhaité de trouver un nom plus évocateur pour tous et toutes (milieu agricole, consommateurs, politiques) et de profiter de la fusion pour nous créer une nouvelle identité. Cela est à remettre en perspective avec le fait pour certain.e.s de vouloir conserver l'identité CIVAM.

**Remarques** : Il est important de garder la mention des départements sous le nom s'il n'est pas assez évocateur. Il est primordial que le mot BIO soit présent dans le nom

#### **Propositions de noms :**

Plusieurs adhérents d'ERABLES 31 et du CIVAM Bio 09 ont proposé des noms pour la future association fusionnée :

- Bio Ariège-Garonne, Les bios 09-31 ou les bios de Garonne-Ariège (3 propositions similaires)
- GAB 09-31 (3 propositions similaires)
- Bio Logique
- CIVAM Bio 09-ERABLES 31 (3 propositions similaires)
- CIVAM Bio 09-31 (question par contre avec la FD CIVAM 31)
- ERAM 31-09
- La bio pyrénéenne ou la bio des Pyrénées centrales ou les bios du Toulousain-Pyrénées (3 propositions similaires)
- Probio Occitan
- Ariegarobio
- Probioariegaro
- Agbio
- Bio et paysans
- Vraiment bio donc local
- Vraiment bio donc paysan
- Asso pour une agri bio et de territoire (AABET)
- Asso pour une agri bio et paysanne (AABEP)
- BAOBAB (bande d'agri organisés pour booster l'AB)

#### **Organisation d'un point d'échange sur la fusion en septembre**

50 réponses



Le Conseil d'administration a proposé d'organiser une réunion d'échange sur la fusion pour les adhérent.e.s qui le souhaiteraient.

→ Une réunion d'échange avec les adhérents sera donc organisée en octobre ou novembre.

La consultation se terminait par un espace d'expression libre sur des remarques, des questions, des craintes, des envies ou des choses à nous partager concernant notre fusion :

Compilation des retours les plus éloquants :

- Je soutiens le projet de fusion mais j'espère que ce ne sera pas au détriment des particularités et spécificités locales.
- Pour l'une et l'autre des structures, futures antennes, il est important de garder un ancrage territorial fort, technique et politique.
- Qu'en sera t'il lorsque les administrateurs motivés aujourd'hui auront changé?
- Une taille plus importante ne risque t'elle pas d'attirer des responsables plus ambitieux?
- La fusion est t'elle un avantage ou non pour la présence de la structure dans les territoires "périphériques" (pays d'olmes, nord toulousain..) ?

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée générale du CIVAM Bio 09 par voie électronique est close le 10 septembre 2020 à minuit.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Présidente et le Vice-Président du CIVAM Bio 09.

Fait à La Bastide de Sérou, le 11 septembre 2020

Le Président, Philippe ASSEMAT

Le Vice Président, Damien SABADIE

